

DIFFÉRENTS SERVICES POUR ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT

Lorsque votre enfant arrivera à l'école ou au centre administratif de la commission scolaire, sa connaissance du français sera évaluée. Il pourrait également être évalué en mathématique et participer à une entrevue. Vous pourriez être invité à fournir des renseignements pour aider la direction de l'école à mieux comprendre le parcours scolaire de votre enfant et à déterminer les services dont il a besoin.

Les évaluations permettront, entre autres, de déterminer si votre enfant a besoin de **services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français** pour suivre l'enseignement dans cette langue et réussir dans toutes les matières au programme. Votre enfant pourrait recevoir ces services dans une classe ordinaire ou une classe d'accueil spécialisée dans l'intégration

des élèves nouvellement arrivés, et ce, jusqu'à ce qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français dans toutes les disciplines.

Des **services éducatifs complémentaires** sont offerts dans les écoles pour soutenir la réussite des élèves et les accompagner dans leur cheminement scolaire. Ces services peuvent être donnés par des orthopédagogues, des orthophonistes, des psychoéducateurs ou des psychologues, par exemple.

D'autres services sont également disponibles : transport scolaire selon certaines conditions, services de garde ou de surveillance à l'heure du dîner (préscolaire et primaire), services de traiteur ou de cafétéria, etc. Ces services ne sont cependant pas gratuits. L'école de votre enfant vous renseignera sur ceux qu'elle offre.

DES SERVICES DISPONIBLES POUR VOUS AUSSI

La formation générale des adultes offre un ensemble de programmes susceptibles de répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées de 16 ans ou plus au 30 juin de l'année en cours. Cette formation est dispensée par les commissions scolaires.

Des services de francisation sont disponibles dans les centres d'éducation des adultes.

Enfin, des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement sont offerts dans chacune des commissions scolaires. Ces services vous aideront à définir le projet de formation qui correspond à vos objectifs personnels et professionnels.

INFORMATION À L'INTENTION DES PARENTS IMMIGRANTS



BIENVENUE AU QUÉBEC ET À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

Au Québec, 80 % de la population est de langue française et le français est la langue officielle. Vos enfants devront donc fréquenter une école de langue française jusqu'à la fin de leurs études secondaires.

La fréquentation scolaire est gratuite et obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. L'année scolaire commence à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre et se termine habituellement avant la fin du mois de juin. Les élèves fréquentent l'école au moins 180 jours chaque année.

Le système d'éducation est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La gestion des écoles et l'organisation des services éducatifs à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire est quant à elle déléguée aux commissions scolaires. On compte 72 commissions scolaires réparties sur tout le territoire du Québec.

LES NIVEAUX DE SCOLARISATION

L'éducation préscolaire (avant l'âge de 6 ans)

L'éducation préscolaire, aussi appelée maternelle, est offerte à temps plein (4 heures 15 minutes par jour, du lundi au vendredi) aux enfants qui ont 5 ans avant le 30 septembre de l'année scolaire en cours. Les commissions scolaires offrent la maternelle aux enfants de 4 ans dans certains quartiers.

La fréquentation de la maternelle n'est pas obligatoire, mais on estime que 98 % des enfants de 5 ans y sont inscrits. Elle permet, entre autres, aux enfants qui ne parlent pas français de commencer l'apprentissage dans cette langue et de mieux préparer leur entrée au primaire.

Le primaire (de 6 à 12 ans)

L'enseignement primaire est offert à raison de 5 heures par jour, du lundi au vendredi, aux élèves qui ont 6 ans et plus avant le 30 septembre de l'année scolaire en cours. Le primaire dure habituellement six ans.

Le secondaire (de 12 à 18 ans)

L'enseignement secondaire est offert à raison de 5 heures par jour, du lundi au vendredi, aux élèves qui ont en moyenne entre 12 et 18 ans. Le secondaire dure habituellement cinq ans. Les matières enseignées les deux premières années sont sensiblement les mêmes pour l'ensemble des élèves. Après ces deux années, différents parcours sont proposés aux élèves en fonction de leurs champs d'intérêt et de leurs aptitudes.

L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez communiquer avec la commission scolaire responsable des écoles du quartier ou de la ville où vous habitez. La commission scolaire vous informera des démarches à effectuer et du processus d'accueil, et vous fournira les coordonnées des personnes à joindre pour que votre enfant soit inscrit et qu'il puisse commencer ses apprentissages à sa nouvelle école. Pour savoir le nom de la commission scolaire de votre localité, vous pouvez effectuer une recherche sur le site Web www.education.gouv.qc.ca en cliquant sur l'icône *Trouver une école*, sous la rubrique *Actualités*. Vous pouvez aussi téléphoner au service de renseignements généraux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au numéro sans frais 1 866 747-6626.

Certains documents vous seront demandés au moment de l'inscription. Vous devrez notamment présenter les originaux ou des copies certifiées conformes des documents suivants :

- Deux preuves d'adresse de résidence (ex. : facture d'électricité, facture de téléphone, lettre du gouvernement, bail, etc.).
- Si vous habitez chez des gens ou des membres de votre famille et que vous ne détenez aucune preuve d'adresse, la personne qui vous héberge devra remplir un formulaire et présenter deux pièces mentionnant l'adresse de résidence.
- Extrait de naissance des enfants (traduit en français ou en anglais).
- Documents d'immigration à jour.

Les documents suivants, s'ils sont disponibles, pourront faciliter l'inscription :

- Passeport valide.
- Document attestant la scolarisation des enfants (ex. : un bulletin scolaire).
- Carnet de santé.
- Évaluations particulières réalisées par un psychologue ou une orthophoniste, par exemple.